

Cfdt:

Groupe  
SANEFCONTRAT  
DE  
GÉNÉRATION

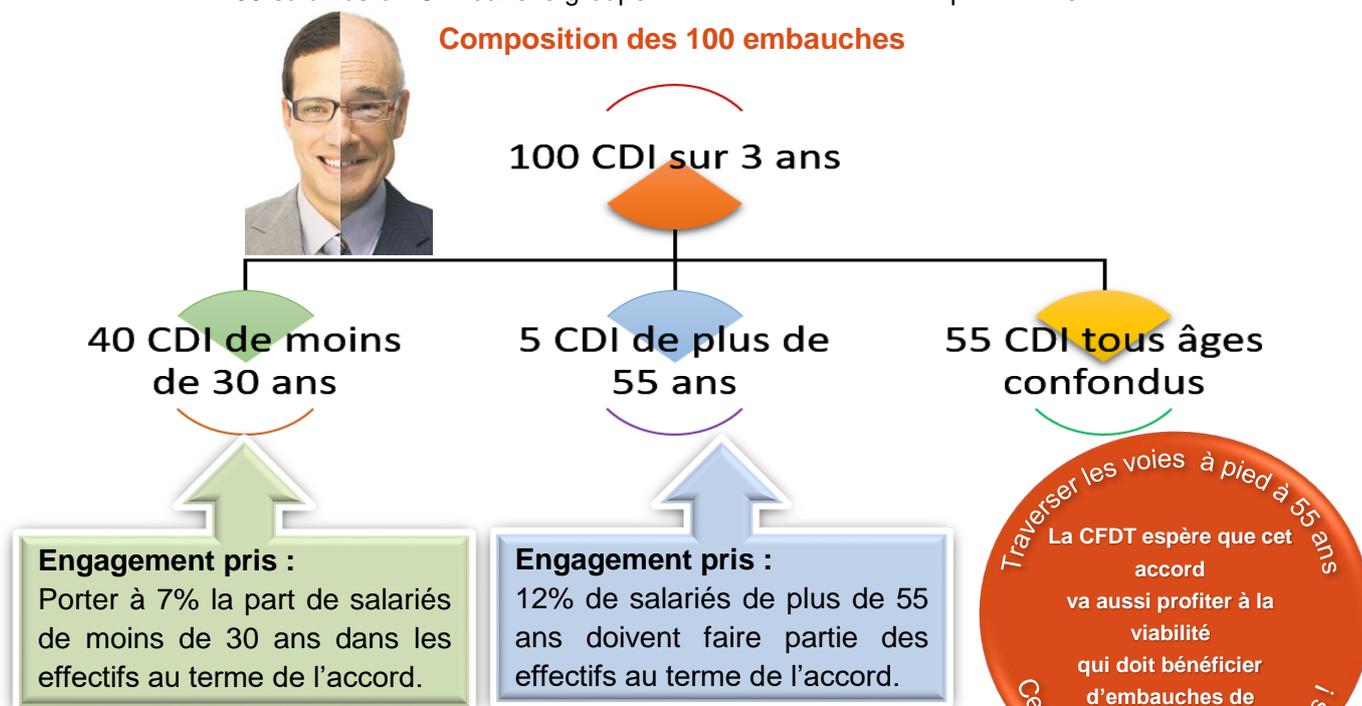
## Embauche de 100 CDI sur 3 ans, accord signé !

Un accord groupe, inscrit dans le cadre de la négociation prévue par l'accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 relatif au contrat de génération et la loi du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération, a été signé par la CFDT, la CFE/CGC et l'UNSA-Autoroutes.

### L'accord groupe « CONTRAT DE GENERATION » prévoit

- L'embauche de **100 salariés en CDI** dans le groupe sur la durée de l'accord qui est de 3 ans.

### Composition des 100 embauches



- **Le recours à 40 contrats** en alternance par an dans le groupe. (**120 sur 3 ans\***).
- **Le recours à au moins 30 stagiaires** par an dans le groupe. (**90 sur 3 ans\***).

Concernant les stagiaires, la loi rend obligatoire la gratification (rémunération) uniquement lorsque le stage est supérieur à 2 mois durant l'année d'enseignement scolaire. **La CFDT a demandé à ce que les stages inférieurs à 2 mois soient également gratifiés.** La direction a accédé à cette requête en allant au-delà de la loi !

- **Un programme d'accueil** des nouveaux embauchés. (parrainage, entretien de suivi).
- **Une action logement.** Il existe différents dispositifs pour les jeunes de moins de 30 ans afin de faciliter leur accès ou leur maintien dans un logement locatif. La direction se propose de mettre les salariés concernés en relation avec l'action logement s'ils le souhaitent.
- **Une commission de suivi** qui s'assurera que tous les critères sont bien respectés et ce, tout au long de l'accord.

Pour la CFDT, il s'agit d'un accord majeur, ce à deux titres :

- Quoiqu'on en dise, il permet d'endiguer l'hémorragie au niveau de la baisse des effectifs dans le groupe SANEF. Alors on aurait pu, effectivement, souhaiter dépasser les 100 embauches sur 3 ans ! Mais imaginons que chaque grand groupe français, autoroutier ou pas, se mette à embaucher 100 CDI. Cela ne fait aucun doute que le chômage diminuerait.
- Lorsque l'on connaît le mal que les étudiants ont à trouver un stage (en alternance ou pas) nécessaire à valider leur cursus scolaire, on ne peut que se féliciter de mettre en place un accord qui prévoit le recours à 210 jeunes sur 3 ans (\*120+90). Le groupe SANEF remplit enfin son devoir civique !